

TRESOR DE LA MENAGERE

Gâteaux de sarrasin. — On obtient les meilleurs gâteaux de sarrasin en ajoutant de la farine de blé d'inde et de la farine d'avoine ou sarrasin, dans les proportions suivantes : Six tasses de sarrasin, trois tasses de farine d'avoine, et une tasse de farine de blé d'inde ; ajoutez-y une cuillère-à-dessert (rase) de sel, trois cuillères-à-bouche de mélasse et de l'eau tiède en quantité suffisante pour faire une pâte ; mêlez complètement à la farine, avant de l'humecter, quatre cuillères-à-thé de soda ; mais ces gâteaux lèvent bien mieux quand on les laisse fermenter une nuit avec du levain.

Compote d'oranges. — Faites bouillir une poignée de sucre en lozanges (*loaf sugar*) avec une roquille d'eau dans une casserole ; pendant que l'eau bout, ajoutez la pelure de trois oranges, hachée ou coupée en minces bandelettes. Laissez bouillir le tout durant cinq minutes, ajoutez un verre de cognac, et versez le sirop (chaud) sur une demi-douzaine d'oranges pelées et débarrassées des pépins ou coupées en morceaux. Déposez les oranges avec le sirop dans un bassin et laissez refroidir ; puis servez sur un plat.

SOINS AUX MALADES

CHAPITRE I

La garde-malade

(Suite)

Si vous dites à une personne sans expérience qu'on peut donner un bain à un malade au lit sans mouiller ou changer ses draps ou son habillement, elle vous répondra par un sourire d'incrédulité, tellement la chose lui paraîtra impossible. Cependant, quand on lui aura montré comment le faire, elle restera tout étonnée de ne pas avoir découvert par elle-même cette méthode. Il arrive souvent, même dans

les familles à l'aise, que les malades gardent leurs mêmes vêtements pendant une semaine, et qu'on laisse écouler un temps considérable sans les laver, uniquement par la crainte de faire tort au malade. Dans ce petit livre on trouvera des explications sur la manière de faire toutes ces choses et sur les précautions à prendre pour les bien faire. L'auteur s'est efforcé de donner des explications claires et simples, ne pouvant donner lieu à aucune erreur, et de se mettre à la portée des personnes de bonne volonté, mais ne possédant pas les connaissances nécessaires, en leur donnant des règles faciles à comprendre et à observer.

(A suivre)

LE PROJET DE LOI ROBIDOUX

Le Conseil Législatif l'a rejeté, sous prétexte qu'il donnait trop de garanties aux pères de famille. Après tout, le gouvernement doit s'en féliciter. Le vote du Conseil lui donne un répit d'une année pendant laquelle il aura tout le temps d'étudier la situation et de préparer par une campagne de presse l'opinion à le secourir vigoureusement à la rentrée des chambres pour une loi plus nette et plus énergique.

Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.